

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin

Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1^{er} degré

Liberté Égalité Fraternité

Bureau de la gestion collective des personnels du 1^{er} degré

Affaire suivie par : Aline Descamps Leslie Quirin

Tél. 03 89 21 56 19 et 56 40

Mél : aline.descamps@ac-strasbourg.fr

leslie.quirin@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République B.P. 60092 68017 Colmar cedex Colmar, le 26+
février 2024
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames les professeures des écoles du Haut-Rhin, et messieurs les professeurs des écoles du Haut-Rhin,

Objet : Appel à candidatures pour la direction du futur groupe scolaire Henri Matisse au sein du quartier des coteaux de Mulhouse (direction à décharge complète en REP+) année scolaire 2024/2025.

Références : lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publiée au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021 ; lignes directrices de gestion académiques actées en comité technique académique le 02 février 2022.

En application des lignes directrices de gestion ministérielles et académiques, le département du Haut-Rhin a recours à des procédures de sélection et d'affectation en dehors du mouvement intra départemental pour des postes spécifiques qui nécessitent des qualifications, compétences ou aptitudes particulières, au regard des besoins locaux et des spécificités du département.

1. Modalités de recrutement.

Les postes à exigences particulières et à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les professeures et professeurs des écoles peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Dans le cadre d'un poste à profil le départage des candidates et candidats sera effectué par la commission qui établira une liste classante (hors barème). Il s'agit d'une modalité de recrutement hors barème, pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être la plus étroite possible, dans l'intérêt du service.

Cette liste classante est valable uniquement pour le poste demandé et pour l'année en cours.

Les personnels intéressés enverront par voie électronique un curriculum vitae, une lettre de candidature motivée accompagnés du dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

Les candidatures devront parvenir à la division de l'enseignant, <u>uniquement par mail</u>, pour le 15 mars 2024 au plus tard.

Les candidates et candidats ayant reçu un avis défavorable de leur IEN ne seront pas reçus par la commission d'entretien. Celles et ceux ayant reçu un avis favorable de leur IEN seront convoqués devant la commission.

La nomination se fera à titre définitif, sous réserve que la candidate ou le candidat dispose des titres requis. Les enseignantes et enseignants souhaitant être nommés en affectation à l'année (affectation provisoire avec réservation du poste de titulaire pendant un an) doivent en faire la demande explicite dans leur courrier de candidature.

2. Poste vacant.

Dans le cadre de la restructuration des écoles des Coteaux de Mulhouse, 6 écoles ont été regroupées en 3 nouveaux groupes scolaires.

La direction du futur groupe scolaire Henri Matisse (environ 25 classes) est à pourvoir.

Il s'agit d'une direction totalement déchargée en éducation prioritaire renforcée.

Vous trouverez la fiche de poste correspondante en annexe de la présente circulaire.

Pour plus d'information veuillez contacter madame Catherine METZ – IEN en charge de la circonscription de Mulhouse 1 : 03.89.33.31.76.

Signé: Nicolas FELD-GROOTEN

ANNEXE 1 – FICHE DE POSTE

N° 1 – DIRECTRICE OU DIRECTEUR D'ÉCOLE EN RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE RENFORCÉ (REP+)

Textes de référence

Les missions de la directrice ou du directeur d'école relevant des réseaux REP+ sont définies par :

- la circulaire n° 2014-163 du 1er décembre 2014 relative au référentiel métier des directeurs d'école
- les principes de l'éducation prioritaire : http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html
- BO spécial n° 7 du 11 décembre 2014
- Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école

Missions

- Sous l'autorité de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini avec les autorités académiques, la directrice ou le directeur d'une école au sein d'un réseau REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ses obligations et compétences à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école du réseau d'éducation prioritaire.
- Elle ou il travaille au sein d'une équipe pluri catégorielle 1er et 2nd degrés, anime des réunions, des groupes de travail avec les équipes des écoles et du collège du REP+ avec les partenaires associés ;
- elle ou il assure un pilotage pédagogique volontariste au sein de l'équipe pédagogique pour garantir la réussite des actions innovantes et autres dispositifs au service de la réussite scolaire ;
- elle ou il apporte une attention particulière à la personnalisation et à la fluidité des parcours, en favorisant la mise en cohérence et l'articulation des différents dispositifs d'aide ;
- elle ou il participe aux différentes réunions du comité de pilotage et contribue activement à ses travaux ;
- elle ou il participe à l'élaboration des outils de suivi, de pilotage et d'évaluation en relation étroite avec le coordonnateur du réseau.

Compétences et aptitudes requises

Une présence affirmée, une grande disponibilité, des aptitudes au dialogue, des capacités de médiation sont requises compte tenu de la diversité des interlocuteurs et de l'ambition des dispositifs en œuvre sur ces territoires. Ce poste spécifique nécessite également :

- une bonne connaissance des enjeux et des problématiques de l'éducation prioritaire ;
- une bonne connaissance des difficultés des élèves scolarisés en REP+
- une capacité à assurer la gestion administrative de l'école (connaissances des textes et règlements en vigueur, capacités organisationnelles)
- une capacité à assurer la gestion pédagogique de l'école (pilotage pédagogique, pilotage des priorités ministérielles et définies pour l'école, organisation de l'aide aux élèves en difficulté, définition et mise en œuvre du projet d'école, etc.)
- capacités de communication
- des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- une capacité à travailler en équipe et un sens des responsabilités et de l'initiative, à fédérer une équipe pluricatégoriels (PE, ATSEM, AESH, EJE, personnels en service civique...) au service de la réussite des élèves
- un positionnement institutionnel en adéquation avec les responsabilités exercées
- une capacité à engager et à accompagner des initiatives pédagogiques collectives
- une maîtrise des outils numériques.